



# PROTOCOLE SECURITE TRANSPORT

Usine :  
ST CESAIRE  
Le : 28 / 06 / 2021

Opérations de chargement et de déchargement :  
Articles R.4515-1 à R.4515-11 du code du travail.

## Horaire d'ouverture de l'établissement aux transporteurs : 6h00-19h00

	Entreprise utilisatrice	Transporteur
Raison sociale :	GRUPE MEAC SAS	<b>GARANDEAU FRERES</b> SAS au capital de 1 313 940€ Siège Social : Champblanc 16370 CHERVES-RICHEMONT Siret : 775 563 273 00017 APE : 4673A Tél 05 45.83.24.11
Adresse :	13, Les Carrières	
Ville :	17770 SAINT CESAIRE	
Représentée par :	M. Bernard DEBORD	
Téléphone :	06 23 01 71 71	

### Désignation de l'opération

Nature de l'opération :  Chargement  Déchargement

### Marchandise

Nature :

- Carbonate de calcium 20/150mm  
 Mélange  
 Marchandise dangereuse : chaux  
 Autre :

Conditionnement :

- Colis  
 Vrac solide  
 Vrac pulvérulent  
 Palettes  
 Big-bags  
 Autre :

### Véhicule

Caractéristiques :

- Voiture + remorque  
 Camion < 3,5 t

- Camion > 3,5 t  isolé  articulé  
 Autre : \_\_\_\_\_

Type :

- Remorque bâchée  
 Citerne plate  
 Citerne basculante  
 Plateau

- Benne  
 Remorque carrossée  
 Autre : benne bâchée

## Lieux de chargement ou de déchargement

L'accès aux lieux de chargement et de déchargement se fait selon le plan de circulation (ci-joint)

Chargement :

- Silos ou manche  
 Quai  
 Hangar  
 Autre :

Déchargement :

- Silos ou manche  
 Quai  
 Hangar  
 Magasin  
 Autre : stock au sol ou

trémie

## Matériels de manutention pour l'opération

- Chariot élévateur avec cariste  
 Transpalette électrique  
 Transpalette à main  
 Autre :  
 Hayon élévateur  
 Engin de chantier avec cariste

## Risques liés aux opérations

Relatifs aux produits

- Produit inflammable  
 Produit toxique  
 Produit explosif  
 Carburant ou fuel  
 Autres :

Relatifs aux conditions et matériels

- Risques liés à une mauvaise répartition du produit sur les essieux  
 Risques liés à la manutention  
 Risques liés aux manœuvres de conduite  
 Personnel environnant  
 Incendie / explosion  
 Risques liés à l'ouverture et à la fermeture des portes

## Engagement du transporteur

L'entreprise effectuant le transport s'engage à fournir à son personnel des équipements de protection individuelle nécessaires à l'opération (casque, gants, chaussures de sécurité, lunettes).

En cas de non-respect du port des équipements de protection ou du non respect des consignes de sécurité, OMYA interdira le chargement du véhicule.

Les équipements de travail fournis par le transporteur doivent d'être entretenus et vérifiés conformément à la réglementation.

## En cas d'incident ou d'accident

En cas d'incendie, d'accident corporel :

Tel. Pompiers : 18 / Tel. Samu : 15

Premiers secours du site :

M. Yann AMIOT : 06 23 01 71 92

Responsable du site :

M. Bernard DEBORD : 06 23 01 71 71

## Signature du protocole sécurité transport

Date :

28/06/2021

Nom :

M. Bernard DEBORD

Signature :



Transporteur

Chauvire G. Duran  
28/06/2021  
GARANDEAU FRERES  
SAS au capital de 1 313 940€  
Siège Social : Champblanc  
16370 CHERVES-RICHEMONT  
Siret : 775 563 273 00017 APE : 4673A  
Tél : 05 45 83 24 11

## **CONSIGNES GENERALES DE SECURITE SUR LE SITE**

### **TRAVAILLER EN TOUTE SECURITE...**



**Port du casque obligatoire**



**Port des chaussures de sécurité obligatoire**



**Port de vêtement haute visibilité obligatoire**



**Port de lunettes masques obligatoire**



**Port des gants de manutention conseillé**



**Respecter le plan de circulation et la signalisation**



**Vitesse limitée à 20 km/h**



**Priorité aux engins de chantier ou chariot interne du site**



**Ne pas circuler sur les zones de chantier.**

**Rester dans le camion ou dans le local réservé aux chauffeurs.**

**Les personnes accompagnant les chauffeurs doivent impérativement attendre dans la cabine du camion.**



**Port du short, bermuda ou pantacourt interdit**

### **EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT...**

Ne pas jeter de débris en dehors des poubelles prévues à cet effet.

Ne pas décharger un fond de citerne ou de benne de manière « sauvage » sur le site ou ses abords immédiats.



### **AVEC UNE BENNE OU UNE CITERNE PROPRE ET ADEQUATE...**

Les transporteurs livrant en alimentation animale doivent impérativement :

1/ présenter une citerne propre (certificat de lavage sera exigé si nécessaire et un contrôle de la propreté pourra être effectué de manière aléatoire sur site)

2/ ne pas avoir transporté de matières incompatibles lors du chargement précédent suivant le référentiel IDTF.

**Tout chauffeur contrevenant à l'une de ces règles se verra rappelé à l'ordre et une non-conformité sera adressée au transporteur.**



**MEAC** usine de SAINT CESAIRE  
*L'innovation pour demain*

vous souhaitez la bienvenue !

## PROTOCOLE de SECURITE

### LEGENDE :



parking visiteurs



parking personnel



barrière entrée usine



bureau



accueil chargement



pont - bascule



sanitaires



chargement vrac



dépotage gaz GNL



livraison pièces détachées



dépotage matières premières



livraison pierre



**Entrée interdite au public**



**20 ROULEZ AU PAS !**



Point de ralliement

